

Le : 23 juillet 2019 à 14:40 (GMT +02:00)

De : "loiselpierre

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : EP Langoelan

Bonjour,

Vous trouverez en pj mes observations concernant le projet :LANGOELAN EARL de Kermaria - création d'un élevage avicole.

Vous en souhaitant bonne réception.

Pierre Loisel

M Loisel Pierre

1 allée des noisetiers

Le Hirgoat

56520 Guidel

Madame la Commissaire-enquêtrice

Mairie de Langoëlan

44, rue Duchelas

56160 Langoëlan

Guidel le 22 juillet 2019

Objet : enquête publique sur le projet présenté par MM. Youenn LE FUR et Mathieu LE METAYER, en vue d'exploiter un élevage de volailles de chair de 120 000 emplacements et un forage d'eau au lieu-dit Kermaria à LANGOELAN (56160).

Madame la Commissaire Enquêtrice

Je vous prie de bien vouloir prendre note de mes observations dans le cadre de cette enquête.

Ce projet de poulailler est en réalité un poulailler hors-sol tant par l'importation de ses aliments que par l'exportation des fumiers compostés. La production annuelle sera sur la base de 5,7 bandes/an équivalente à environ 650 000 poulets de 2,7kg si l'on prend en compte la mortalité d'environ 5% au cours de la croissance.

Les importations d'aliments pour engraisser ces poulets si l'on se réfère à la page 33/74 de l'annexe 4, 4,63kg par poulet représente pour les 650 000 poulets :

$4,63 \text{ kg} \times 650000 = 3009500 \text{ kg}$ soit **3009,5** tonnes auxquels il faudrait ajouter les aliments ingurgités par les morts en cours de croissance, dont le poids moyen estimé dans le même tableau est de 1,35kg ce qui représente encore pour les 34200 morts avec un indice de consommation (IC) de 1,74, extrait du même tableau $1,35\text{kg} \times 1,74 \times 34200 = 80335,8 \text{ kg}$ soit **80** tonnes

Au total pour l'année les aliments importés représentent environ **3090** tonnes qui seront stockés dans 6 silos de capacité maximale, selon le dossier de 100 tonnes.

Les poulets qui sortiront de l'élevage vers l'abattoir pèseront : $2,7 \text{ kg} \times 650\,000 = 17755000\text{kg}$ soit **1755** tonnes quant aux 34200 cadavres de 1,35 kg soit **46** tonnes

A cela il faut ajouter les sciures ou copeaux de bois, qui sur la base de 6kg/m² et 5,7 bandes/an représentent **70** tonnes qui deviendront après addition des fientes, eau etc les **661** tonnes de fumier que la société Lemée (22100 Aucaleuc) exportera soit vers la région nantaise soit vers la Beauce.

La masse totale représente au plus bas 5622 tonnes, qui arriveront ou s'en iront par camions, parfois sur de longues distances.

Quelles seront les nuisances pour les riverains ?

Au moment où le changement climatique, pointe les émissions anthropiques des gaz à effet de serre, il est étonnant que le dossier d'enquête publique n'en parle pas et n'évalue pas le projet de poulailler de ce point de vue.

Puisque ce projet sis sur le Sage Scorff, a besoin d'eau pour abreuver les volailles, les pétitionnaires envisagent un forage à une profondeur « présumée » de 49 m, lequel forage leur fournira 3511m³ nécessaires pour abreuver les poulets : ce volume est sous-estimé. En effet, selon les organismes professionnels de la filière avicole(ITAVI, INRA) il faut pour 1kg d'aliment 1,8 litre d'eau. Si nous reprenons la calcullette et les chiffres qui nous sont fournis pour les aliments solides un poulet consomme en eau 4,63 kg d'aliment x 1,8 (litre d'eau) = 8,33 l soit pour 650 000poulets/an = 5417 m³ auxquels s'ajoutent l'eau consommée par les morts pendant la croissance, l'eau des nettoyages entre les bandes, l'eau nécessaire à la brumisation etc.,,

La consommation d'eau a été sous-estimée par les chiffres donnés page 87/175 (ou 70)de l'EI v2 paragraphe 4 -Incidence sur l'eau-

*L'élevage sera alimenté en eau par le réseau public et par un forage qui sera réalisé sur le site. La consommation d'eau est estimée à **3 511 m³** par an sera répartie entre ces deux sources d'approvisionnement puis plus bas D'autre part, les prélèvements souterrains correspondent à 1% de la pluie infiltrée annuellement sur le bassin versant. Avec un prélèvement de 3 500 m³ par an, ce qui représente une augmentation de 0,21 % du total des prélèvements d'eau souterraine du bassin du Scorff, l'impact de l'élevage apparaît extrêmement faible.*

Ces deux paragraphes sont pour le moins ambigus car le premier dit que la consommation d'eau n'est que de 3511m³, mais laisse entendre que le réseau d'eau potable pourrait intervenir. Les données du second paragraphe datent de 2009, depuis d'autres forages ont été réalisés et les débits de la rivière sont moindres à l'étiage. Les 5417m³ issus des calculs représentent bien plus que les 0,21% mentionnés en 2009. En annexe 6, le

forage est prévu avec une pompe dont le rendement est de 4m³/H et une quantité journalière maximale de 9,4m³/jour mais si l'on multiplie par 365 jours on n'obtient seulement 3431m³ et non les 3511 m³ indiqués sur le document pour le forage. Il faut souligner que les besoins maximaux en eau se feront sur les périodes de fortes chaleurs (brumisation) et besoin des poulets pour compenser les pertes de leur corps ; cela en période d'été. D'autre part si l'on se réfère en annexe 6, au document du BRGM 195AA01 -

Socle métamorphique dans le bassin versant du Scorff de sa source à la mer-

Cette étude réalisée en 1994-2000, montre que la rivière est complètement dépendante des eaux souterraines en période d'été. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, avec le réchauffement climatique, induisant une évapotranspiration plus importante, des pluies efficaces moindres, cette période d'été dépasse les mois d'août et septembre. Ce forage proche de zones humides, d'un site Natura 2000, d'un ruisseau alimentant le plan d'eau de loisir du Doudu risque d'assécher les sources et les ruisseaux des environs mettant en danger la flore et la faune liées à ces milieux humides ou aquatiques. Comme le souligne dans son rapport la Mission Régionale d'Autorité environnementale, le SAGE Scorff, validé par arrêté préfectoral en août 2015, a comme enjeu le maintien du bon état écologique et l'atteinte du très bon état biologique. Ce forage mériterait, pour le moins, une étude sérieuse de faisabilité et s'il se réalisait des mesures compensatoires pour assurer la pérennité des zones humides, des milieux aquatiques et la vie des truites et saumons du bassin versant. Il faut aussi rappeler que la station d'eau potable de Plaisance sur le Scorff à Guéméné/s/Scorff est en cours d'abandon suite à des niveaux d'été insuffisants. Dire que le projet n'a aucune incidence sur l'eau c'est ne pas prendre en compte le devenir de l'ammoniac que le site émettra. Toute pollution (qu'elle soit terrestre ou atmosphérique) se retrouve, un jour ou l'autre, en bout de chaîne dans l'eau et les milieux aquatiques. Le Plan Régional de la Qualité de l'Air en Bretagne n'indique-t-il pas, en inversant le problème : «les mesures prises pour reconquérir la qualité de l'eau auront des effets bénéfiques sur le domaine de l'air.»

Il est à observer dans le tableau de l'Annexe 4 page 42/74 que la quantité d'ammoniac NH₃ émise par les bâtiments est de 3825 kg/an Si l'on prend le tableau de la même page il précise l'ammoniac NH₃ par place et par an soit 0,043 kg NH₃/an/place x 120 000 places = 5160 kg de NH₃ ce qui est nettement supérieur aux 3825 kg de NH₃ mentionné dans le tableau précédent ; quel chiffre doit-on prendre ? A ce chiffre il faut rajouter les 3143 kg émis au stockage soit au total entre 7 et 8 tonnes sur une commune où Air Breizh situe déjà les émissions de NH₃ dans la fourchette 2 à 4 tonnes au km².

Cet ammoniac a une action sur l'environnement proche et bien au-delà à des centaines de kilomètres En matière environnementale il n'y a pas un problème ammoniac mais toute une problématique qui peut se décliner comme suit :

1. Pluies acides

2. Eutrophisation des cours d'eau
3. Acidification des lacs et cours d'eau
4. Acidification des sols forestiers
5. Atteinte à la végétation et aux récoltes
6. Atteintes aux monuments
7. Redéposition de l'ammoniac sous forme de nitrates
8. Atteinte au cadre de vie

Plusieurs campagnes de prélèvements d'eaux de surface en Bretagne ont détecté des teneurs non négligeables de nitrates dans certains ruisseaux situés en amont de toute pollution ponctuelle et subissant uniquement l'influence des apports atmosphériques. Le ruisseau de Kerlann et le plan d'eau du Dourdu touchés plusieurs fois dans les années passées par des cyanobactéries risquent d'avoir une eau encore plus dégradée ; il est étonnant qu'aucune évaluation des risques ne figure dans l'enquête. Les retombées d'azote ammoniacal perturbent sérieusement les arbres : leur résistance à la sécheresse et au gel diminue ainsi qu'aux attaques d'insectes.

Ce dossier ne répond pas aux enjeux d'aujourd'hui :

- de réduction de 13% des émissions d'ammoniac à l'horizon 2030
- de maintien de la biodiversité
- d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population.

Les coûts pour l'environnement et la santé méritent que l'on privilégie, dans un très court avenir, une diminution du cheptel dans les élevages bretons ainsi qu'une orientation de l'agriculture bretonne vers un modèle plus créateur d'emplois et respectueux de l'environnement. Aussi, je vous demande, Madame la commissaire enquêtrice de ne pas valider la demande des pétitionnaires pour construire cet élevage hors-sol.

Pierre Loisel

Membre ERB